

- l'entreprise  
 la famille  
 l'établissement

## CONVENTION DE STAGE

(Réf. loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 - chapitre spécifique dédié aux stages  
et PFMP dans le Code de l'éducation.)

### Stage d'Observation en Entreprise pour les élèves de SECONDE

Est établie la convention de stage suivante entre :

L'ENTREPRISE (ou organisme d'accueil) désignée ci-après :

Nom .....

Domaine d'activité de l'entreprise.....

Adresse .....

☎ ..... N° de fax .....

représentée par .....

Nom du tuteur du stagiaire .....

Courriel.....

☎ .....

Et

LE LYCÉE PRIVÉ NAZARETH HAFFREINGUE

67 Avenue Charles de Gaulle  
62200 BOULOGNE SUR MER

☎ 03 / 21 / 91 / 10 / 21 (site de Saint-Martin) ou 03 / 21 / 31 / 50 / 16 (site de Boulogne)

Site internet : <http://www.lycee-nazareth-haffreingue.com/>

représenté par Monsieur BRUNELLE Laurent, Directeur

#### Titre I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 1 :** La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action d'éducation concertée, organisée conformément aux dispositions de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 - chapitre spécifique dédié aux stages et PFMP dans le Code de l'éducation.), relative à l'organisation de fréquences éducatives en Entreprise., au bénéfice de l'Élève du Lycée Privé NAZARETH HAFFREINGUE désigné ci-après :

Nom et prénom du stagiaire .....

Né(e) le ..... à .....

Classe : **Seconde n°.....** située sur le Site de Boulogne / Site de Saint Martin (rayer la mention inutile)

**Article 2 :** Le stage a deux principaux **objectifs** :

\* apporter une information sur les milieux du travail, sur le fonctionnement socio-économique -local régional national ou international- et faire connaître les différentes catégories d'emplois et services dans l'Entreprise,

\* apporter à l'enseignement le bénéfice d'une expérience concrète.

**Article 3 :** Le stagiaire, qui poursuit des études à caractère général, reste entièrement sous statut scolaire pendant la période d'observation en Entreprise et **ne peut, de ce fait, prétendre à une rémunération.**

**Article 4 :** Le stage est d'une durée de **CINQ jours à placer au cours de la période allant du 14 juin au 23 juin 2018 inclus.** L'horaire doit tenir compte de l'âge des élèves, au maximum huit heures par jour. Le travail de nuit -tel qu'il est défini par la législation- est interdit -soit entre 22 h et 6 h-

**Article 5 :** Pendant la période de formation, l'élève est soumis aux **règles générales** en vigueur dans l'**Entreprise**, notamment en matière de **sécurité**, de **visite médicale**, d'**horaire** sauf dispositions spéciales figurant au titre II de la présente convention.

**Article 6 :** L'**organisation** du stage dans l'Entreprise reste sous la **responsabilité du Chef d'Entreprise**. Toutefois, le stagiaire ne pourra être tenu pour responsable d'un poste de travail. L'accès aux machines dangereuses est interdit.

**Article 7 :** Chaque élève peut, éventuellement, recevoir au cours de son stage, la visite d'un membre de l'Equipe Pédagogique de l'Etablissement ou à défaut de visite, un contact téléphonique.

**Article 8 :** En cas d'**accident** survenant à l'élève stagiaire, soit au cours du travail soit au cours du trajet, le Chef d'Entreprise s'engage à faire parvenir toute **déclaration**, le plus **rapidement** possible, au Directeur du Lycée qui a contracté une **assurance** couvrant la **responsabilité civile** de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée du stage dans l'Entreprise.

**Article 9 :** Le Directeur du Lycée et le représentant de l'Entreprise se tiendront **mutuellement informés** des **difficultés** qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un **commun accord**, et en liaison avec l'Equipe Pédagogique, les **dispositions** propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la **discipline**.

**Titre II DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les dispositions contractuelles figurant dans ce titre, déterminées par les contractants, concernent notamment :

- le **détail des horaires de présence du stagiaire pendant la période de stage**  
(A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE)

JOURS		Horaires	
		de	à
Jour 1 Date ..... Juin.....	Matin		
	Après-midi		
Jour 2 Date ..... Juin.....	Matin		
	Après-midi		
Jour 3 Date ..... Juin.....	Matin		
	Après-midi		
Jour 4 Date ..... Juin.....	Matin		
	Après-midi		
Jour 5 Date ..... Juin.....	Matin		
	Après-midi		

\* Les modalités d'accès de l'élève stagiaire au restaurant, au foyer et aux diverses installations à caractère social, culturel ou sportif, soit :

.....  
 .....

En aucun cas ces modalités ne sauraient déroger aux dispositions du titre I de la présente convention ni à celle de la **loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 - chapitre spécifique** dédié aux stages et PFMP dans le Code de l'éducation.)

Boulogne, Le ...../...../20....

Signature de l'élève,  
(Nom et Prénom du signataire)

Signature des Parents ou Responsable légal,  
(Nom et Prénom du signataire)

Cachet et signature du Chef d'Entreprise,

Cachet et signature du Chef d'Etablissement,  
L. BRUNELLE